

## **TERRORISME ET DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE**

Pierre Marois  
Président

Septembre 2001

Les membres et le personnel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ont été profondément touchés par les attentats survenus le 11 septembre aux États-Unis. Touchés, comme des millions d'autres personnes, par la violence extrême manifestée dans ces attentats et ce qu'elle dévoilait, brusquement, sur l'état du monde. Touchés par la perte de chacune des victimes et par le deuil que devront affronter leurs proches, sans aucune préparation. Nous pouvons seulement espérer qu'ils puiseront quelque réconfort dans la certitude, amplement démontrée, que leur deuil est partagé par une grande partie de l'humanité. Cette compassion considérable fut la première – et fondamentale – réponse à l'inhumanité des actes terroristes.

Les membres et le personnel de la Commission ont aussi été touchés d'autant plus que ces attentats frappaient au cœur de ce pour quoi ils et elles œuvrent : l'affirmation de la dignité humaine et la protection des droits et libertés de la personne. Les auteurs des attentats frappaient ainsi, à une heure de vol de chez nous, des valeurs qui sont essentielles non seulement pour les citoyennes et citoyens des sociétés démocratiques, mais aussi – voire davantage – pour ceux et celles qui, dans toutes les parties du monde, sont exclus de cette démocratie et du droit premier, le plus fondamental parce que sans lui tous les autres sont sans objet : le droit à la vie.

Au Québec, la reconnaissance de ces droits et libertés et la garantie que leur confère la présence de la *Charte des droits et libertés de la personne* représentent des fondements de notre propre démocratie. Les Québécois n'ont pas été attaqués directement par ces terroristes, mais ils ont bien senti et sentent encore que certaines menaces pèsent désormais de façon plus évidente sur ces libertés qui sont des composantes primordiales de notre qualité de vie. Les événements du 11 septembre nous ont rappelé d'une façon brutale la fragilité des acquis.

### **Indispensable vigilance**

Ces menaces sont réelles et correspondent à la double peur qui a, rapidement, assailli nombre de gens : peur du terrorisme et peur de la colère soulevée et des conséquences de la riposte annoncée. Les réponses aux questions que ces menaces posent aujourd'hui à nos sociétés ne seront pas faciles à trouver. La démocratie, par exemple, ne peut accepter des crimes comme ceux commis par les auteurs des attentats, au risque de se miner elle-même. Mais quels sont les gestes à poser qui favoriseront un approfondissement et un élargissement de la démocratie, et non sa réduction ? Des questions difficiles, mais qui ne trouveront de réponses ni dans le sentiment d'impuissance ni dans la soumission à des décisions prises par d'autres sans y avoir participé et sans avoir été dûment informés.

Il importe donc, dans ce moment crucial, d'être et de demeurer présent, actif et vigilant. La Commission, pour sa part, s'y engage, confiante dans le fait qu'elle ne sera pas seule dans cette détermination. Il est déjà réconfortant de voir que nos chefs de gouvernement ont rapidement fait des mises en garde contre les généralisations abusives qui auraient porté préjudice à des personnes innocentes. Des gestes d'individus ne sauraient être reprochés au peuple ou à l'ethnie auxquels ils appartiennent ou la religion qu'ils pratiquent. Réconfortant de voir déjà, venus d'horizons multiples et divers, des appels à la réflexion sur les causes proches et lointaines de ces événements et des rappels du fait que, si des gestes d'éclat doivent être utilisés, ceux-ci doivent avoir la paix comme objectif, non la guerre. Il est également réconfortant de pouvoir entendre ou lire, dans nos médias, de multiples et diverses analyses de la situation ; cela démontre – et c'est primordial – un refus des propositions simplistes et une détermination courageuse à affronter la complexité. Il est impératif, en situation de crise, de ne pas négliger d'approfondir notre compréhension des choses.

Dans l'immédiat, la Commission entend elle-même prendre part à cette discussion publique en soumettant certaines réflexions ; la présente déclaration en constitue le premier acte.

La première est une question que la Commission avait déjà soulevée dans les semaines précédant le Sommet des Amériques de Québec au printemps dernier ; elle a trait à cette conception qui soutient que le respect des droits et libertés de la personne est une entrave à la sécurité publique. Qu'il faudra donc accepter, au nom de notre sécurité, des restrictions à nos libertés.

Or, qu'il faille dans le court terme, par exemple, revoir certaines mesures de sécurité, dans les aéroports, aux douanes, etc, cela se peut ! Mais ne faudrait-il pas d'abord vérifier si les mesures actuellement autorisées sont effectivement mises en application, avec rigueur et compétence ? Peut-être n'avons-nous pas besoin d'inscrire des nouvelles restrictions dans des textes législatifs ou réglementaires où elles risqueront de perdurer. Il faudrait prendre garde aujourd'hui d'accepter sans interrogations préalables des mesures dont il pourrait être difficile, après coup, de se défaire. Les mêmes questions pourraient être soulevées relativement aux règles d'immigration ou à des modifications aux droits judiciaires.

### **Réduire les inégalités criantes**

À moyen et long terme, par ailleurs, cette conception nous paraît fallacieuse, comme le démontre la réalité : n'est-ce pas dans les pays où le respect des droits est élevé que la sécurité, publique et privée est la mieux assurée ? N'est-ce pas, à l'inverse, dans les pays où les droits sont peu protégés que l'insécurité est la plus grande, nourrissant l'extrémisme ? Le caractère exceptionnellement tragique des événements du 11 septembre doit nous rappeler que dans le domaine de la sécurité comme ailleurs il faut s'attaquer non seulement aux symptômes, mais surtout aux causes.

Dans ce sens, la promotion et le respect des droits et libertés deviennent des instruments dont la mise en œuvre rigoureuse favorise la sécurité, loin de s'y opposer. La riposte au terrorisme échouera si elle n'est pas accompagnée, voire fondée sur des politiques internationales et nationales visant la contribution à la mise en place de la démocratie, la redistribution des ressources et des richesses, la lutte à la pauvreté et aux inégalités.

C'est dans cette perspective, qui est la sienne depuis sa création, que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse continuera d'assumer ses responsabilités de protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens, ce qui est particulièrement important dans ces périodes de crise. Les récents événements détruisent certaines de nos assurances, mais n'affectent en rien notre idéal et notre détermination.